

Québec, le 14 mars 2017

Aux : Parents de l'école Guillaume-Mathieu

Objet : Brigadiers autour de l'école Guillaume-Mathieu

Chers parents,

Comme vous le savez depuis quelques années, le sujet de la sécurité aux abords de l'école a été abordé à plusieurs reprises lors d'assemblées de parents et par le biais de notre journal Info-Parents afin de vous donner des suggestions pour diminuer la congestion et améliorer la sécurité des élèves. De plus, diverses interventions ont été faites auprès de vous et des élèves, par exemple : contraventions fictives, présentation de la carte illustrant l'école et les rues avoisinantes, possibilité de laisser les élèves un peu plus loin et qu'ils puissent marcher et interventions par des policiers éducateurs pour vous sensibiliser à la problématique. Toutefois, malgré toutes ces actions, la congestion et les dangers s'y rattachant persistent. D'ailleurs la Commission scolaire a été interpellée par la Ville de Québec suite à une plainte.

Toujours à la recherche de solutions afin d'assurer la sécurité des élèves, la Ville de Québec et la Commission scolaire ont choisi d'ajouter un brigadier adulte au coin de la rue d'Urfé et de l'avenue de Gironde. Toutefois, il est important de mentionner que le brigadier adulte qui était présent au coin du boulevard Mathieu et de l'avenue de Gironde a été retiré puisque les élèves peuvent dorénavant se rendre au coin du boulevard Mathieu et de l'avenue Hélène-Paradis ou au coin de l'avenue de Gironde et de la rue d'Urfé afin de se prévaloir d'un service de brigadier adulte pour traverser. Nous croyons que ce changement viendra assurer une meilleure sécurité aux abords de l'école Guillaume-Mathieu.

La sécurité de nos enfants est une responsabilité partagée et nous désirons vous rappeler que même s'il y a ajout d'un brigadier coin de la rue d'Urfé et de l'avenue de Gironde, nous encourageons tous les parents à utiliser la zone de stationnement à durée limitée (débarcadère) sur l'avenue Hélène-Paradis. En effet, du côté ouest de l'avenue Hélène-Paradis, en façade de l'école, est aménagée une zone où le stationnement est autorisé pour une durée maximale de 10 minutes, de 7 h à 16 h, du lundi au vendredi, durant la période scolaire. Les enfants peuvent être débarqués ou récupérés du même côté que l'école et se déplacer sur le trottoir déneigé pour accéder à la cour d'école.

Au cours des prochaines semaines, des observations seront effectuées aux heures d'entrée et de sortie des classes, afin de s'assurer, notamment, de la sécurité des élèves, de la fluidité de la circulation et du respect de la réglementation relative au stationnement sur rue. Il est important de vous spécifier que la Ville de Québec fera respecter sa réglementation.

Nous profitons de l'occasion pour vous rappeler que le respect des règles de sécurité routière et de la signalisation est primordial pour assurer une sécurité accrue.

Nous sommes confiants que toutes ces conditions réunies contribueront à maximiser la sécurité de vos enfants aux abords de l'école.

En espérant une entière collaboration de votre part, nous désirons vous transmettre, chers parents, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Catherine Dufour
Directrice